Trente-troisième Année. — N° 190 — UN NUMERO : 15 CENTIMES. — DIMANCHE 8 JUILLET 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienn 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 7 JUILLET 1888

LA LETTRE AUX MAIRES DE FRANCE

M. le comte de Paris écrit aux maires de France :

« Vous avez à protéger les finances et les fonctions municipales contre une administration dépensière et tyrannique ;

» La République n'a pas donné aux communes la liberté qu'elle leur avait promise;

« La Commune, cette grande famille, est divisée en oppresseurs et opprimés;

» Soumise au régime des budgets obligatoires elle n'est pas indépendante dans la gestion de sa fortune;

» Les parents n'y sont plus les maîtres de l'éducation de leurs enfants. »

Tout ceci est la constatation de faits qu'il serait impossible de nier. La loi de 1884 n'a pas été une œuvre de liberté ; elle a été une œuvre d'hypocrisie libérale.

Si la commune a conquis le choix de son maire, elle est restée asservie à peu près sur tout le reste.

Elle n'est pas maîtresse de son budget que le préfet peut remanier à son gré, sous les prétextes les plus futiles et les plus arbitraires.

Dans les petites communes où domine une administration opportuniste ou radicale, les habitants conservateurs ou seulement indépendants sont tracassés dans leurs intérêts, dans leur famille, et parfois dans leur personne.

Les règlements leur sont surtout appliqués quand ils leur sont défavorables. Quant aux autres, ils peuvent tout et il n'y a pas de lois pour eux.

Les paysans français sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'unique école, alors même que l'instituteur ne leur inspire ni confiance, ni estime.

Tous les habitants d'une commune seraient unanimes pour vouloir un autre instituteur, que cet instituteur restera si le préfet ou l'inspecteur le veut.

Le Conseil municipal voudrait créer une autre école, il en aurait les ressources, que le préfet s'y opposerait.

Et si la générosité privée établit une école libre, le Conseil municipal peut être empêché de la subventionner.

Il y a dix élèves à l'Ecole officielle.

Il y en a cent à l'Ecole libre.

Tout l'argent de la commune doit être affecté à l'Ecole officielle.

Voilà la justice distributive de l'administration gouvernementale.

Voyez plutôt ce qui se passe sous nos yeux, à Roubaix même.

La ville peut subventionner à sa guise des théâtres, des sociétés d'agrément, des artistes, des concours de serins ; M. le préfet Saisset-Schneider lui conteste le droit de subventionner l'enseignement libre. Elle donne trois ou quatre cent mille francs aux écoles officielles ; on veut lui interdire d'accorder cinquante ou soixante mille francs aux écoles gratuites libres fréquentées par huit mille enfants pauvres...

A Tourcoing, on engouffre des millions dans le lycée d'enseignement spécial.

A Roubaix, on nous tracasse parce que nous organisons cet enseignement spécial, à beaucoup moins de frais, dans un collège, qui est la propriété de la ville, mais qui est sous une direction ecclésiastique.

Quand il s'agit de favoriser les idées du gouvernement, on pousse les communes au gaspillage ; on les ruine.

Mais pour les œuvres utiles, d'intérêt général, on les oblige à lésiner et on les empêche de faire le nécessaire, quand on y découvre une pensée chrétienne.

La commune n'est pas plus indépendante dans sa police qu'elle ne l'est dans son budget et dans son enseignement. Elle est obligée d'accepter et de payer les commissaires de police que le gouvernement lui impose et, pour les agents subalternes eux-mêmes, le maire n'a pas toujours sa liberté d'action.

Dans la voirie, dans l'hygiène, dans la construction de ses monuments, en tout et partout, la commune est sous le joug de l'administration préfectorale ou ministérielle.

Notre projet d'hospice, voté depuis bientôt un an, attend encore le bon plaisir de ces messieurs de Paris.

Le Conseil municipal de Roubaix avait décidé, l'autre année, d'agrandir le gymnase municipal ; M. le préfet l'en a empêché, parce qu'il fallait enlever un bout du jardin particulier d'un instituteur. Et notez que ce jardin est la propriété de la ville !

La ville a voulu faire paver une rue *complètement construite* — la rue des Parvenus; — il y avait là un grand intérêt de salubrité publique. La loi à la main le préfet s'y est opposé.

A chaque pas que l'on fait dans l'étude de l'administration d'une ville ou d'une commune, on se heurte à des faits pareils — faits humiliants pour ceux qui savent ce qui se passe dans d'autres pays.

A la fin de l'ancien régime, le bailli de Roubaix avait assurément plus de droits et de liberté sous la domination du Seigneur que n'en a, aujourd'hui, M. le maire de Roubaix sous la domination du préfet.

Où sont donc nos vieilles franchises communales de la Flandre du moyen-âge!

Comme libertés communales, la France vient la dernière de toutes les nations civilisées, après la Russie elle-même.

Le gouvernement a fait saisir la lettre aux maires de France. Il a agi sans droit : aucune loi n'autorisait cette saisie. Il s'est aussi rendu fort ridicule, car la lettre du Prince sera connue de tous les maires et de tous les lecteurs de journaux.

Que n'a-t-il plutôt déposé sur le bureau de la Chambre un projet de *réformes* communales !

Il eût bien mieux servi la France et... la République.

ALFRED REBOUX.

LA RAMIE

Ce succédané du coton et du lin est appelé à jouer un rôle si important dans l'industrie textile qu'on ne peut se désintéresser de tout ce qui touche à la question de la culture de la Ramie.

Voici une lettre du directeur du laboratoire d'Antibes. M. Naudin, dont il a été récemment donné lecture à l'Académie des sciences, par M. Frémy à qui elle était adressée :

« Vous n'avez sans doute pas oublié que vous m'avez envoyé de la graine de ramie, venant, par les soins du P. David, de Chine, et que vous me recommandiez de semer ici, pour savoir comment la plante y viendrait. Elle a parfaitement réussi. C'est la ramie blanche, *Bœhmaria nivea*.

» Les jeunes plantes, après avoir passé l'hiver sans aucune protection, ont été repiquées sur une grande planche, où elles ont maintenant de 50 à 60 centimètres de hauteur. Dès l'année prochaine, elles pourront donner des tiges exploitables.

» Mais nous avons aussi l'autre espèce, la ramie verte, *Bœhmaria utilis* ou *tenacissima*, celle-ci déjà ancienne dans le jardin, et non moins rustique que la précédente. Elle y a fait d'énormes touffes, donnant chacune plusieurs centaines de tiges vigoureuses, hautes de 1 m. 70 à 2 mètres, quoiqu'elles ne soient ni fumées ni arrosées.

» Dès les premiers jours de juin, elles pourraient fournir une première coupe, et comme à cette époque il y a encore ici quatre mois de chaleur, on pourrait compter certainement sur une seconde coupe, et peut-être sur une troisième avant l'arrivée de l'hiver. Il paraît donc que la culture des deux ramies serait profitable en Provence, et, à plus forte raison, en Corse et en Algérie.

» Pour vous faire juge de l'état actuel de nos ramies, je vous envoie, mon cher confrère, un panier dans lequel vous trouverez : 1° un petit bottillon de tiges de ramie blanche (celle que vous m'avez envoyée) qui commence sa seconde année : 2° une tige entière de ramie verte, telle qu'elle est aujourd'hui, 3° un paquet de lanières toutes fraîches que j'ai détachées d'une dizaine de tiges, travail des plus faciles et que des femmes et des enfants pourraient faire sans se fatiguer.

» Vous remarquerez que les fibres de cette ramie verte sont déjà très résistantes. Elles font des liens excellents pour attacher des plantes à leurs tuteurs.

» Je fais remarquer, en passant, que les feuilles de ramie font un très bon fourrage pour les vaches qui les broutent avidemment, et qu'à ce point de vue la plante pourrait encore rendre des services; seulement il ne faudrait pas attendre pour la faucher que les tiges fussent devenues ligneuses, et à ce compte on ferait cinq ou six coupes de fourrage dans une année; mais pour obtenir ce résultat, il faudrait que les plantes fussent arrosées pendant les fortes chaleurs.

» Vous portez un tel intérêt à la culture de la ramie que j'ai cru, mon cher confrère, vous faire plaisir en mettant sous vos yeux les produits que nous en avons obtenus ici, *sans grande peine*, car on peut dire que les plantes viennent toutes seules. Vous pourrez même, sur ces lanières fraîches, essayer les réactifs qui vous ont si bien réussi sur des lanières sèches. »

Pour les machines à décortiquer, un concours sera ouvert le 15 août prochain, par le ministre de l'agriculture. La ramie sera soumise à des essais. Les agriculteurs attendaient les résultats de la culture à Antibes et du concours prochain pour se livrer à cette culture. Nous pourrons ainsi nous affranchir d'un tribut annuel de « deux cents millions » que nous coûte le coton de l'Amérique.

Cette plante réussira dans toutes nos colonies, où la culture de la canne à sucre n'est plus rémunératrice.

LA SAISIE DE LA LETTRE

Le *Soleil* publie aujourd'hui, les détails suivants, sur la saisie de la lettre de M. le Comte de Paris :

La police n'a été, en cette circonstance, ni très clairvoyante, ni très habile. Elle ne paraît avoir appris l'existence de la lettre et son expédition à plus de vingt mille exemplaires que dans la nuit de jeudi à vendredi, alors que le document était déjà en chemin pour arriver à destination.

A l'imprimerie

C'est en effet, à cinq heures et demie seulement qu'un commissaire de police, muni d'un mandat du préfet de police, s'est présenté à l'imprimerie Paul Dupont pour saisir la lettre du Prince. L'imprimeur a répondu qu'il avait livré depuis la veille tous les exemplaires commandés, au nombre de vingt-sept mille, à M. Vitasse, gérant de la Librairie Nationale, 104, avenue Victor-Hugo. Il avait d'ailleurs procédé au dépôt légal et rempli toutes les formalités exigées par les règlements.

On peut présumer que c'est uniquement ce dépôt légal qui a donné l'éveil.

Le commissaire de police fit une perquisition dans l'imprimerie, s'empara des clichés qui avaient servi à l'impression et partit.

A la Librairie Nationale

En sortant de l'imprimerie Paul Dupont, à Clichy, le commissaire de police se rendit 165, avenue Victor-Hugo, à la Librairie Nationale, où il demanda M. Vitasse. Celui-ci répondit d'abord qu'il n'avait en un son pouvoir aucun des documents qu'on lui réclamait. Sommé de dire tout ce qu'il en avait fait, M. Vitasse déclara qu'il était prêt à conduire le commissaire de police auprès de la personne à laquelle il les avait remis.

Chez M. Dufeuille

Après ces pérégrinations, à neuf heures et demie, le même commissaire, accompagné de M. Vitasse, se présentait rue d'Anjou, 42, chez M. Dufeuille, ancien rédacteur du *Journal des Débats* du *Journal de Paris* et du *Français*, avec l'intention de s'emparer du document, ainsi que des papiers pouvant avoir trait à la même affaire.

Il n'était porteur d'aucun mandat de justice.

M. Eugène Dufeuille lui répondit que, quelle que pût être la valeur de ses pouvoirs, qui lui paraissaient essentiellement discutables, il arrivait trop tard. Les lettres destinées aux maires étaient déjà parties.

Le commissaire de police lui demande par quelles voies et par quels intermédiaires elles étaient parties.

M. Eugène Dufeuille se refusa à lui donner une indication sur ce point.

Il lui dit simplement que M. le commissaire de police devait connaître les moyens par lesquels les lettres, en France, peuvent parvenir à leur adresse.

Le commissaire de police se retira après avoir saisi 975 exemplaires de la lettre, qui avaient été tirés en trop et qui étaient restés au domicile de M. Dufeuille.

Pendant toute cette entrevue, Me Eugène Dufeuille a fait preuve d'un sang-froid parfait.

Il est juste de reconnaître que le commissaire de police, a montré, dans la forme, une courtoisie dont on doit lui tenir compte.

L'expédition

Le *Temps* racontait hier soir, que le ministre de l'intérieur avait fait saisir pendant la nuit, dans les différentes gares de Paris, la circulaire dont il s'agit, « envoyée, disait-il, par ballots à tous les présidents des comités royalistes des départements pour être distribuée aux maires de toutes les communes. »

Ce renseignement est tellement inexact qu'on pourrait le croire communiqué par le ministère ou par la préfecture de police. On n'a saisi aucun ballot dans les gares, pour l'excellente raison qu'aucun ballot n'a été porté aux gares. Les présidents des comités royalistes ne sont pas chargés de *distribuer* la lettre aux maires de toutes les communes. Cette lettre a été adressée nominativement, sous pli cacheté et affranchi, aux maires notoirement conservateurs, élus ou réélus au mois de mai dernier, maires dont M. le comte de Paris a la liste et connaît les noms.

Ces lettres, il est vrai, n'ont pas été toutes mises à la poste à Paris. La saisie en aurait été trop facile. Des amis sûrs se les sont partagées et sont partis jeudi par les trains du soir, afin de les jeter dans les boîtes des principales villes des départements habités par les destinataires. Voilà pourquoi M. Dufeuille, interrogé par le commissaire de police délégué par le gouvernement, a pu lui répondre comme il l'a fait.

L'ignorance de la police

La lettre est datée du 4 juillet ; il y a déjà trois jours qu'elle est arrivée à Paris et qu'il a fallu prendre toutes les dispositions nécessaires pour en assurer l'expédition. Non seulement on a dû faire imprimer ce document, mais il a fallu préparer vingt mille enveloppes sur lesquelles les noms des destinataires ont été écrits à la main. On a acheté vingt mille timbres poste de quinze centimes. Plusieurs hommes politiques sont partis jeudi soir par toutes les gares. Et la police ne s'est présentée que le vendredi matin chez l'imprimeur et chez M. Dufeuille.

P. S. — Vers quatre heures de l'après-midi, une édition extraordinaire du *Soleil* était mise sous presse, relatant les incidents de la matinée, et en quelques heures, plus d'une centaine de mille d'exemplaires du *Soleil* étaient enlevés par les promeneurs désireux de lire les détails du dernier attentat contre la liberté commis par le gouvernement républicain.

LA LETTRE DE M. LE COMTE DE PARIS
ET LA PRESSE

Le *XIXe Siècle* :

« Cette circulaire, il faudrait que tout le monde la connût. Elle fait plus pour la République que ne peuvent faire les républicains; elle réalise le désir du comte de Paris, car elle contribue à « établir le gouvernement de la France sur des bases de plus en plus durables. Seulement, ce gouvernement n'est pas celui du comte de Paris, et il ne le sera jamais. »

L'*Autorité* :

« Nous ne sommes pas suspect d'hostilité envers M. le comte de Paris. Et personne, plus que nous, ne lui a fréquemment rendu l'hommage éclatant que mérite son esprit si novateur, si juste, si moderne.

» Et nous l'avons fait avec tant de liberté, que nous avons été souvent accusé de passer à la royauté, alors que nous avons la prétention d'être demeuré fidèle à notre pays.

» Aussi, nous nous trouvons parfaitement à l'aise, pour repousser nettement la conclusion de cette lettre, au nom du principe d'autorité dont nous sommes avant tout le serviteur.

» Monsieur le comte de Paris dit que la *Monarchie serait assez forte pour ne pas craindre les libertés*.

» Cela dépend, et il y a des libertés qui tuent les gouvernements les plus forts.

» Ainsi, par exemple, la nomination des maires par les conseils municipaux.

» C'est à ce système, inacceptable pour un gouvernement sérieux et qui veut durer, que la République doit l'incroyable anarchie dans laquelle elle se débat vainement.

» Et franchement, il ne vaudrait pas la peine de lui succéder, pour continuer les mêmes errements ! »

La *République française* :

« Pauvre Philippe !

» Qui diable peut bien le conseiller ? Qui a pu lui suggérer l'idée de cette étrange circulaire ?

» O les illusions de l'exil ! »

Le *Figaro* :

« Elle est excellente, d'ailleurs, cette lettre pleine de sens, de fermeté et cependant de modération. Comment le ministère s'en étonne-t-il ? On dirait vraiment que ce langage est nouveau. Est-ce que depuis dix ans déjà, la presse conservatrice n'a pas en l'honneur de déployer le drapeau de la vraie liberté en face d'une politique de tracasseries et des accès de répression qui ne parviennent pas à donner au gouvernement une autorité véritable ? »

La *Lanterne* :

« Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs, que le nommé Philippe, généralement connu sous le nom de comte de Paris, arrière petit-fils du célèbre régicide Philippe-Egalité, vient décidément de perdre la tête.

» Plusieurs symptômes, témoignant d'une certaine incohérence dans les idées, avaient, depuis longtemps, fait penser à un manque d'équilibre cérébral chez ce malheureux prince. Ses « instructions » de l'année dernière à ses partisans avaient fort inquiété ses amis ; mais l'acte qu'il vient de commettre ne permet plus le moindre doute sur l'état mental du susdit Philippe.

» Imaginez-vous que cet infortuné a eu l'idée saugrenue d'écrire à vingt mille maires une lettre manifeste pour leur demander de s'enrégimenter dans l'armée monarchique et lui prêter leur concours pour renverser la République.

» L'idée de s'adresser publiquement à des fonctionnaires pour les engager à conspirer contre les lois existantes est assez bouffonne en elle-même, mais ce qui dénote tout à fait le dérangement d'esprit, c'est la raison que fait valoir l'auteur de la lettre pour pousser les maires à trahir la République.

» Quand la monarchie sera rétablie en ma personne, ce qui va arriver d'un moment à l'autre, au lieu de tenir votre écharpe d'un ministre ou d'un préfet, vous la tiendrez du libre suffrage de vos égaux. Sous mon règne les municipalités seront élues par les communes au lieu d'être, comme actuellement, à la nomination du gouvernement.

» C'est fantastique. »

Le *Soleil* :

« Les agents de M. Charles Floquet, président du Conseil et ministre de l'intérieur, ont saisi, ce matin, une lettre adressée aux maires et signée : « Philippe, comte de Paris »,

» Cette lettre était deux fois sacrée, sacrée pour ceux qui respectent la liberté, sacrée pour ceux qui respecte l'exil.

» Il fut un temps où M. Charles Floquet, luttait comme nous pour la liberté ; aujourd'hui, il a définitivement passé du côté de l'arbitraire. Nous restons du côté de la liberté. »

La *Gazette de France* :

« Nous comprenons l'émotion que cet acte a causée dans les sphères gouvernementales.

» Le pouvoir central, livré aux coteries, n'ayant ni autorité morale, ni prestige gouvernemental, n'exerce plus d'action politique sur le pays, parce qu'il ne représente aucun principe, aucun intérêt social et national.

» C'est surtout à la commune, là où est le foyer de la famille, là où se trouvent l'église, l'école, la mairie que tous bons Français, un moment abusés, sentent le besoin de se ressaisir et de protester contre les abus dont ils sont les victimes.

« C'est au sein de la commune que nos pères ont commencé l'acte héroïque de leur affranchissement, a écrit Proudhon. »

» Cet acte, ils ont pu l'accomplir, grâce au concours de la monarchie.

» C'est par action, et au sein des communes, avec la monarchie, continuant son œuvre d'émancipation, que s'achèvera l'affranchissement du pays et que seront reconquis les droits et restaurées les libertés de la nation.

» Nous nous perdons en suppositions sur le mobile qui a servi de motif à la saisie qu'on nous signale.

» De quelque sans façon que l'on use dans l'application des lois, nous ne voyons rien, même de très loin, qui puisse servir de prétexte à un acte pareil.

» La formule célèbre Madier de Montjau, un des plus rudes athlètes de la liberté démocratique : « *Nous supprimons tout ce qui nous gêne,* » n'avait pas encore atteint ce degré de fantaisie dans l'application. »

Le *Moniteur Universel* :

« Nous ne ferons suivre aujourd'hui d'aucun commentaire ce document d'une aussi haute importance, conçu dans un si noble langage, au lendemain de la constitution des nouvelles municipalités:

» L'heure a été admirablement choisie par M. le comte de Paris pour rappeler aux communes qu'elles ont dû leur émancipation à la Monarchie et que la Monarchie seule, fidèle à ses glorieuses traditions, pourra leur rendre les libertés et les garanties dont la République les a dépouillées. »

Le *Gaulois* :

« Cette lettre est faite d'un souvenir et d'une promesse. Le souvenir est celui-ci : « C'est la monarchie française qui a constitué et émancipé les communes. »

» L'histoire de France crie cette vérité par toutes ses pages.

» La promesse est celle-ci : la monarchie française reconstituera et émancipera à nouveau les communes aujourd'hui absorbées par le pouvoir central, mises en tutelle et incapables de disposer de leurs propres deniers sans l'autorisation préfectorale.

» Souvenir et promesse sont exposés dans un langage d'une ampleur et d'une hauteur véritablement royales. »

L'Intransigeant :

« Le vrai manifeste est tout entier dans la dernière phrase de ce document puéril : « Quelle que soit sa situation personnelle, le maire ne devra *l'écharpe tricolore* qu'au libre choix de ses égaux. » Le cousin du Comte de Chambord était fortement soupçonné d'un penchant irrésistible pour le drapeau blanc, et cette passion malheureuse menaçait d'entraver à jamais sa carrière. C'est probablement en échange de sa renonciation à la main de Mlle Clinchant que le duc d'Aumale aura obtenu de son neveu l'inscription du mot « tricolore » dans sa circulaire municipale.

» Cette concession peut lui ramener son oncle. Nous doutons qu'elle lui amène le peuple français. »

LA CRISE DU COMMERCE ITALIEN

Qui a le plus souffert de la rupture économique entre la France et l'Italie ?

Plusieurs fois déjà nous avons posé cette question, à laquelle les Italiens eux-mêmes se chargent de répondre.

A la Chambre italienne, M. Grimaldi, ministre du commerce, constatait récemment que, dans le Midi et principalement dans les Pouilles, on avait beaucoup à souffrir de la situation actuelle des affaires. Un autre député, M. Majorena et un sénateur, M. Rossi, étaient forcés de reconnaître que les conditions économiques du pays étaient mauvaises.

Le commerce italien traverse une crise très grave, le fait est indéniable. Voici ce qu'écrivait à un journal parisien son correspondant d'Italie :

« La diminution que j'avais déjà constatée précédemment dans notre mouvement d'importation et d'exportation continue à s'accentuer de plus en plus. En effet, pendant les cinq premiers mois de cette année, en considérant les données de ces mêmes mois de l'année dernière, nous constatons que les importations ont diminué de fr. 116,532,620 et les exportations de fr. 25,195,542, non compris les métaux précieux qui, eux aussi, ont diminué, à l'entrée de fr. 7,899,300 et à la sortie de fr. 22,872,200.

» Pour les seules denrées coloniales et les tabacs l'importation a diminué jusqu'à présent de 15 millions 541.000 francs; les soies pour plus de 13.000.000 de fr., le coton pour 17,500,000 fr., les céréales, farines et pâtes alimentaires pour plus de 25.000.000.

» L'exportation des huiles, boissons et alcools a diminué de fr. 13.404.179. Rien que pour les huiles en a exporté en moins 43.695 quintaux. Le bétail a diminué de près de 3 millions, les pierres terres, verres et cristaux de 4 millions.

» Les recettes douanières des 5 mois sus-indiqués ont aussi accusé une diminution de plus de 22 millions en regard de la même période de temps de l'année 1887. Cette diminution est due particulièrement aux droits d'importation qui ont diminué de fr. 21,062,072. »

L'aveu est dénué d'artifices : il constitue la condamnation des mesures économiques fort étranges que le gouvernement italien a prises devant la France seule.

J. P.

BOURSE DE PARIS

du samedi 7 juillet

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
83 32	3 0/0	.. ..	.. ..	83 45
.. ..	3 0/0 amortissable	.. ..	.. ..	86 10
106 65	4 1/2 1883	.. ..	.. ..	106 ..
63 5/8	3 0/0 Portugais	.. ..	.. ..	63 3/4
97 20	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	97 32
73 7/16	Extérieure 4 0/0	.. ..	.. ..	73 5/8
82 11/16	Hongrois 4 0/0	.. ..	.. ..	83 97
420 31	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	426 87
15 17	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	15 17
514 50	Obligations du Trésor	.. ..	.. ..	514 ..
101 50	Russe 1870 5 0/0	.. ..	.. ..	102 50
83 7/8	Russe 1880	.. ..	.. ..	84 5/16
524 50	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	525 ..
	Sociétés de Crédit			
.... ..	Banque de France	.... ..	.... ..	3560 ..
465 ..	Banque d'Escompte	.... ..	.... ..	460 ..
760 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	.... ..	.... ..	757 50
357 50	Banque Parisienne	.... ..	.... ..	355 ..
1347 50	Crédit Foncier	.... ..	.... ..	1345 75
126 87	Banque Tharsis	.... ..	.... ..	127 50
580 ..	Crédit Lyonnais	.... ..	.... ..	582 50
455 ..	Société générale	.... ..	.... ..	455 ..
451 25	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.... ..	.... ..	450 ..
531 87	Banque Ottomane	.... ..	.... ..	533 12
	Chem. de f. Franc.			
1535 ..	Nord ..... act.	.... ..	.... ..	1537 50
1255 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.... ..	.... ..	1250 ..
780 25	Est ..... »	.... ..	.... ..	785 ..
915 ..	Ouest ..... »	.... ..	.... ..	910 ..
1320 ..	Orléans ..... »	.... ..	.... ..	1320 ..
1150 ..	Midi ..... »	.... ..	.... ..	1147 ..
	Sociétés diverses			
2121 50	Suez	.... ..	.... ..	2126 25
1330 ..	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Voitures	.... ..	.... ..	782 50
1095 ..	Omnibus	.... ..	.... ..	1105 ..
463 75	Rio-Tinto	.... ..	.... ..	471 87
273 75	Panama	.... ..	.... ..	276 25
	Obligat. Foncières			
517 ..	Foncières 500 4 0/0	.... ..	.... ..	516 50
103 ..	» 10e 4 0/0	.... ..	.... ..	103 ..
595 ..	» 500 f. 3 0/0	.... ..	.... ..	590 ..
316 ..	» 4 0/0 1863	.... ..	.... ..	316 50
491 ..	» commun. 3 0/0	.... ..	.... ..	491 ..
328 ..	» 1877 3 0/0	.... ..	.... ..	332 50
479 75	» com. 1879 3 0/0	.... ..	.... ..	479 ..
480 ..	» 1879 3 0/0	.... ..	.... ..	480 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
407 75	Nord	.... ..	.... ..	408 ..
398 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	.... ..	.... ..	395 50
388 50	Est 3 0/0	.... ..	.... ..	387 50
400 ..	Ouest 3 0/0	.... ..	.... ..	400 ..
401 ..	Orléans	.... ..	.... ..	400 75
397 ..	Midi 3 0/0	.... ..	.... ..	398 ..
.... ..	Nord-Est	.... ..	.... ..	.... ..
386 ..	Bône-Guelma	.... ..	.... ..	389 ..
	Chem. de f. Etrang.			
.... ..	Autrichiens	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Alpines-Autrichiennes	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Lombards	.... ..	.... ..	.... ..
253 75	Saragosse	.... ..	.... ..	.... ..
	Obligat. des Villes			
531 50	Paris 1855-1860	.... ..	.... ..	.... ..
523 ..	— 1865	.... ..	.... ..	525 ..
412 25	— 1869	.... ..	.... ..	410 ..
392 50	— 1871	.... ..	.... ..	394 50
519 ..	— 1875	.... ..	.... ..	518 ..
518 ..	— 1876	.... ..	.... ..	517 50
392 ..	Marseille	.... ..	.... ..	392 ..
103 ..	Bordeaux	.... ..	.... ..	103 75
.... ..	Lyon	.... ..	.... ..	.... ..
105 50	Lille	.... ..	.... ..	109 ..
48 ..	Roubaix-Tourcoing	.... ..	.... ..	48 ..
	Obligations div.			
.... ..	Départem. de la Seine	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Gaz de Paris	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Suez	.... ..	.... ..	.... ..
.... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.... ..	.... ..	.... ..

BOURSE DE LILLE

du samedi 7 juillet

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.... ..	105 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.... ..	115 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.... ..	506 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.... ..	510 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.... ..	403 25
Armentières 1886	.... ..	478 ..
Armentières 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.... ..	47 ..
Tourcoing 1878	.... ..	494 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.... ..	107 50
Département du Nord	.... ..	105 50
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie ...	.... ..	570 ..
— » act. nouv.	1040 ..	1010 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.... ..	180 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	.... ..	295 ..
Caisse Platel et Cie	.... ..	365 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.... ..	420 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.... ..	1040 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	505 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1810 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Dehemripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.... ..	155 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.... ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.... ..	560 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3235 ..
Denain et Anzin	.... ..	205 ..
Obligations Nord	.... ..	540 ..
Five-Lille, remboursables à 450 fr.	.... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr	.... ..	465 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 7 Juillet 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
83 17 1/2	3 0/0	83 95
.. ..	3 0/0 amortissable	85 50
86 ..	4 0/0	85 95
106 45	4 1/2 0/0 1883	106 50

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Au conseil des ministres. — La saisie de la lettre du comte de Paris. — Le rendement des impôts. — La répartition de la contribution personnelle et mobilière. — Promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur. — Nominations de généraux.

Paris, 7 juillet. — Au Conseil des ministres, M. Floquet a fait connaître les mesures prises pour la saisie de la lettre de M. le comte de Paris. M. Floquet acceptera la discussion immédiate qui sera déposée aujourd'hui.

M. Peytral a communiqué les résultats du rendement des impôts indirects pour le mois de juin. Il présente une plus-value de 6,393,900 francs sur les évaluations budgétaires et de 7.341,600 francs sur le mois de juin 1887.

M. Carnot a signé un projet sur la répartition de la contribution personnelle et mobilière, qui sera déposé aujourd'hui.

Il a signé, sur la proposition de M. de Freycinet, une mention concernant les nominations et promotions suivantes, dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Les généraux Delbecque, Lewal, de la Jaille sont nommés grand'croix.

Les généraux de division Munier, Porson, Franchestin, l'intendant Lartillier sont nommés grands officiers.

Les généraux de division, Poissé, Caillot, Oizillon, Thévenin, Logerot, Duchesne, Bêhague, St-Georges, Robert, gouverneur de Laon, sont nommés commandeurs.

Les généraux Daillot, Hervé, Ladvocat, Voisin, généraux de brigade, sont nommés généraux de division.

Les colonels qui sont nommés généraux de brigade sont : MM. Wastel, Cote, Géhhard, Lionnard de Gireinnery, Bernard, Senault, Lebrun, Paquette, Lelorrain.

La saisie de la lettre du comte de Paris

Paris, 7 juillet. — La saisie de la lettre de M. le comte de Paris fait dire à la *France* que M. Floquet n'a fait que donner un coup d'épée dans l'eau. S'il est interpellé, la majorité républicaine le soutiendra sans hésiter, mais beaucoup de ses amis et des plus sincères le désapprouveront tout bas.

La droite de la Chambre a ajourné à lundi la décision à prendre au sujet de l'interpellation du manifeste du comte de Paris.

Dans tous les cas, M. Floquet demandera la discussion immédiate.

Paris, 7 juillet. — On lit dans le *National* :

« M. le président du Conseil vient de toucher par la contingence à une de nos libertés les plus chères, à la liberté de la presse, à la liberté de discussion. Non seulement il a porté la main sur une liberté dont il se faisait jadis à la tribune le chaleureux défenseur, mais encore il a commis une de ces fautes qui suffisent à donner la mesure de l'homme politique.

» Voilà ce qu'a fait M. Floquet et voilà ce qu'il appelle gouverner.

» En vérité, la République n'a qu'à tout craindre du ministre chez qui la maladresse égale le manque de jugement et dont l'insuffisance le dispute à la suffisance. »

Paris, 7 juillet. — MM. Dufeuille et Dupont intentent un procès à M. Floquet pour violation de la loi sur la presse.

M. Cunéo a l'intention d'interpeller, lundi, sur le même fait.

Paris, 7 juillet. — On lit dans la *Cocarde* :

« Le premier ministre de la République vient d'agir comme s'il était l'agent de publicité des princes d'Orléans. »

Le départ du général Boulanger pour la Bretagne. — Pas de manifestation.

Paris, 7 juillet. — M. Boulanger est parti, ce matin, pour la Bretagne, par l'express de Grandville, à huit heures et demie. Un wagon complet était réservé au général et à sa suite.

Le général a pris place accompagné de MM. Laguerre, Le Hérissé et le comte Dillon dans le compartiment du milieu.

Les autres compartiments étaient occupés par les représentants de la presse.

Aucune manifestation n